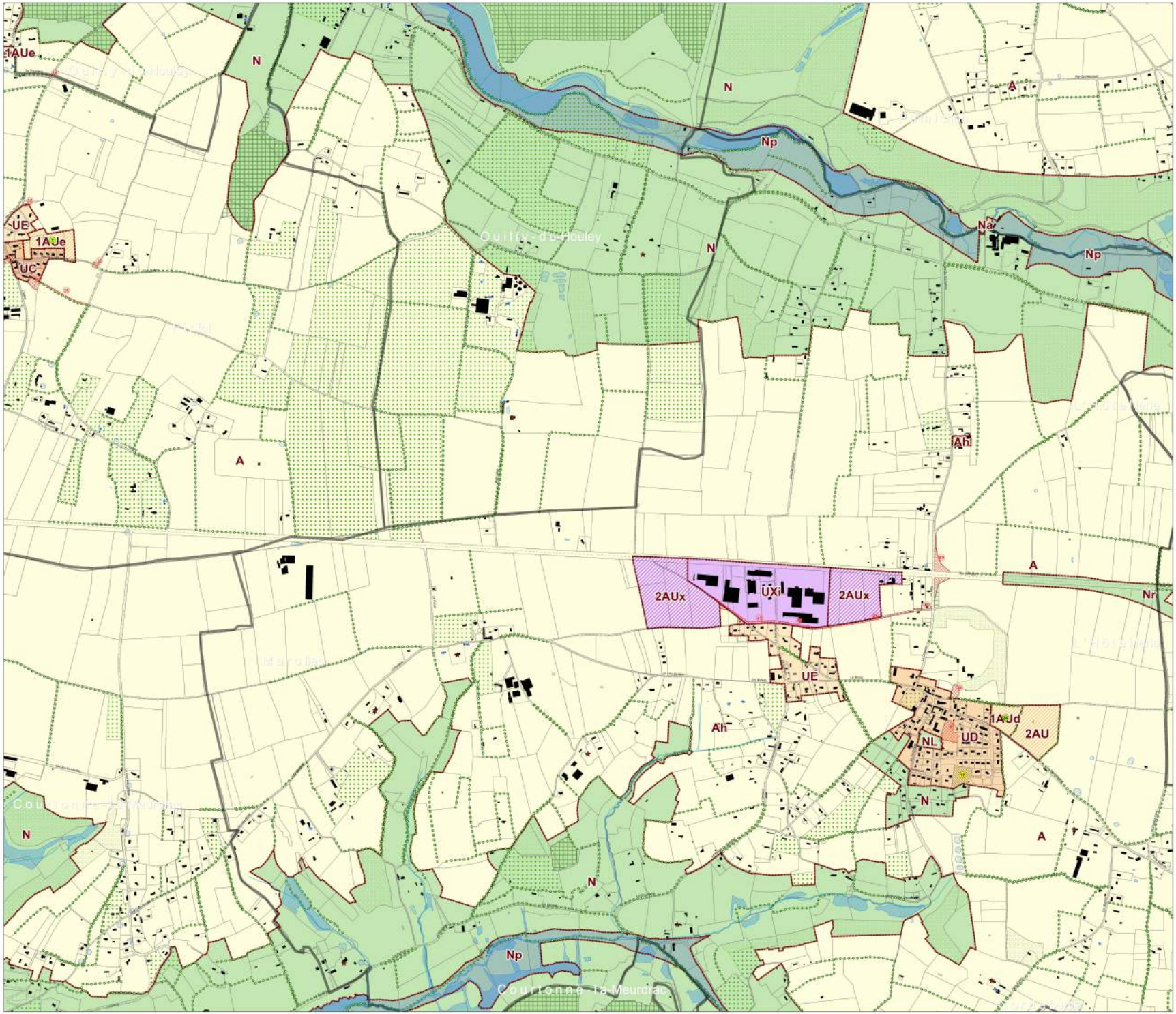

Zonage

- Limite de secteur et nom associé
- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UA, UAr)
- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UB, UBh)
- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UC)
- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UD)
- Zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte (UE)
- Zone urbanisée à vocation économique (UX, UXc, UXi)
- Zone correspondant au parc zoologique (Uzoo)
- Zone à urbaniser à vocation résidentielle (1AUb, 1AUc, 1AUd, 1AUe, 2AU)
- Zone à urbaniser à vocation économique (1AUx, 2AUx)
- Zone agricole (A, AL, ALl)
- Secteur de hameau (Aa, Ah, Na, Nh)
- Zone naturelle (N, NL, Nr, Nm)
- Zone naturelle protégée (Np)

Environnement et paysage

1/ Eléments identifés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Arbre remarquable
- Bâtiment remarquable
- Secteur de bâti cohérent
- Alignement d'arbres, haie
- Verger
- Boisement à maintenir
- Mare, étang ou lac
- Zone humide fiable ou très fiable identifiée par la DREAL
- Zone humide identifiée après étude de terrain

2/ Espace Boisé Classé identifié au titre de l'article L.113-1 du Code de L'Urbanisme

- Espace boisé classé
- Espace boisé classé (Alignement d'arbres, haie)

Prescriptions particulières

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Locaux commerciaux en changement de destination restreint
- Locaux commerciaux sans changement de destination
- Secteur de mixité sociale
- Emplacement réservé et numéro d'ordre
- Potentiel foncier faisant l'objet d'une OAP densité
- Numéro d'ordre de l'OAP aménagement
- OAP environnementale

Elément de contexte

- Limite des communes

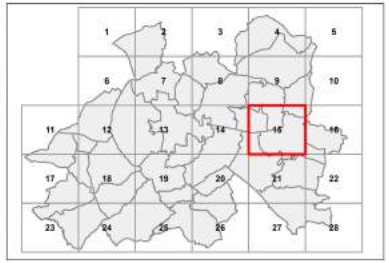

PLUi de LINTERCOM
Lisieux Pays d'Auge Normandie

Découpage en zones

Echelle 1/5 000e

Révisions allégées N°2, 3 et 4
Prescrites le 31/01/2019
Arrêtées le 13/02/2020
Approuvées le 14/01/2021

Pièce n°6 - 15

N

Réalisation : Cittânova 2020 et auddicé 2017 - AURH (LA - JFa - 12/2019)
Sources : auddicé 2017 - AURH